

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 5 février 2019, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens et Alexandra Labbé et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence de Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Michel Larose, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Madame la conseillère Paula Rodrigues et monsieur le maire Me Denis Lavoie sont absents lors de cette séance.

**Période de questions** : 20 h 01 à 20 h 34

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

**2019-02-25**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2019 en y ajoutant les points suivants :

- 12.1 Changement de photocopieur pour le Service des finances, de la cour municipale et de l'urbanisme
- 12.2 Projets informatiques 2019 pour un total de 144 800 \$
- 12.3 Bonification de l'entente triennale de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour un montant de 60 000 \$ en 2019, partagé à 50 % par chacune des parties
- 12.4 Renouvellement du partenariat annuel prestige de la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly au coût de 7 500,00 \$, plus taxes, pour la période de février 2019 à janvier 2020
- 12.5 Mandat au Directeur général afin d'intégrer des enseignes en bois dans toutes les entrées des parcs de la Ville de Chambly
- 12.6 Application de l'article 317 par 3, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, Chapitre E-2.2)
- 12.7 Octroi d'une aide financière de 6 000\$ et de renouvellement de l'entente intervenue avec les Guides patrimoniaux Au pays de Chambly pour le service de visites guidées dans le Vieux-Chambly et autres activités d'animation historique, pour l'année 2019

Adoptée

### **2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019**

**2019-02-26**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019.

Adoptée

**3.1 Présentation du projet du règlement d'emprunt 2019-1402 décrétant une dépense et un emprunt de 2 095 000\$ concernant la réfection des rues De l'Église et des Carrières**

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le projet du règlement d'emprunt 2019-1402 décrétant une dépense et un emprunt de 2 095 000\$ concernant la réfection des rues De l'Église et des Carrières.

**3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2019-1402 décrétant une dépense et un emprunt de 2 095 000\$ concernant la réfection des rues De l'Église et des Carrières**

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement d'emprunt 2019-1402 décrétant une dépense et un emprunt de 2 095 000\$ concernant la réfection des rues De l'Église et des Carrières.

**3.3 Présentation du projet du règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet**

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le projet du règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet.

**3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet**

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Richard Tetreault, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet.

**4.1 Adoption du règlement 2019-1400 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation concernant des interdictions de stationnement**

2019-02-27

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2019-1400 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation concernant des interdictions de stationnement.

Adoptée

**4.2 Adoption du règlement 2019-1401 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil**

**2019-02-28**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2019-1401 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil.

Adoptée

**4.3 Assemblée publique de consultation du règlement 2018-1398 relatif à la politique de participation publique**

Le maire suppléant, Jean Roy, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le règlement 2018-1398 relatif à la politique de participation publique.

L'assemblée publique de consultation s'est déroulée de 20 h 50 à 22 h 56.

Suspension de l'assemblée durant sept (7) minutes.

Reprise de la consultation publique de 23 h 03 à 23 h 29.

Dix-sept (17) citoyens s'informent sur le projet de règlement.

**4.4 Adoption du règlement 2018-1398 relatif à la politique de participation publique**

**2019-02-29**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2018-1398 relatif à la politique de participation publique.

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

## **5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires et étudiants**

**2019-02-30**

Considérant que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Attendu que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Assignment de Linda-Lee Émard à titre de commis de bureau surnuméraire rétroactivement du 16 janvier au 15 février 2019.

Retrait d'Aline Tavormina de la banque de personnel commis à la bibliothèque surnuméraire rétroactivement au 2 janvier 2019.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Assignment de Raymond Hosson à titre de journalier temporaire rétroactivement au 28 décembre 2018.

Assignment de Caroline Dion et de Maxime Lavoie à titre de journaliers temporaires rétroactivement au 28 décembre 2018 et au 3 au 4 janvier 2019.

Assignment de Jean-Sébastien Hamel à titre de journalier temporaire rétroactivement au 3 janvier 2019.

Assignment d'Olivier Audet à titre de journalier temporaire rétroactivement du 3 au 4 janvier 2019.

Assignment de Marc Brault à titre de journalier temporaire rétroactivement au 4 janvier 2019.

Assignment d'Olivier Audet, Jean-Éric Lamirande et Pierre Lebrun à titre de journaliers temporaires du 7 janvier au 4 avril 2019 rétroactivement.

Assignment de Raymond Hosson, Jean-Sébastien Hamel, Marc Brault et Karine Boulet à titre de journaliers temporaires rétroactivement du 7 janvier au 5 avril 2019.

Assignment de Caroline Dion à titre de journalière temporaire rétroactivement du 28 décembre 2018 au 5 avril 2019.

Assignment de Maxime Lavoie à titre de journalier temporaire rétroactivement du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

À titre de coordonnatrice de camps de jour, embauche de Marilou Bessette rétroactivement du 26 janvier 2019 au 30 septembre 2019 et d'Amanda Sureau rétroactivement du 31 janvier 2019 au 30 septembre 2019.

Les salaires de ces employés sont fixés selon l'échelle salariale des employés à la programmation et les conditions de travail de ces emplois sont assujetties à la Loi sur les normes du travail.

Adoptée

**5.2 Demande d'autorisation d'un congé sans solde – Employé numéro 189 du Service d'incendie**

**2019-02-31**

Considérant que la résolution 2018-10-372 autorise la demande de congé sans solde de l'employé numéro 189 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2018;

Considérant que l'employé numéro 189 a soumis une demande de prolongation de congé sans solde jusqu'au 15 juin 2019 au directeur du Service d'incendie, monsieur Stéphane Dumberry;

Considérant que l'article 10 de la convention collective des pompiers prévoit que cette demande de congé sans solde doit être soumise au conseil municipal pour autorisation;

Considérant que le directeur du Service d'incendie, monsieur Stéphane Dumberry, est favorable à cette demande de congé sans solde;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de congé sans solde de l'employé numéro 189 à partir du 21 février 2019, et ce jusqu'au 15 juin 2019.

Les modalités entourant ce congé sans solde sont celles prévues à l'article 10 de la convention collective des pompiers.

Adoptée

**5.3 Demande d'autorisation d'un congé sans solde – Employé numéro 1228 du Service d'incendie**

**2019-02-32**

Considérant que l'employé numéro 1228 a soumis une demande de congé sans solde pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2020 au directeur du Service d'incendie, monsieur Stéphane Dumberry;

Considérant que l'article 10 de la convention collective des pompiers prévoit que cette demande de congé sans solde doit être soumise au conseil municipal pour autorisation;

Considérant que le directeur du Service d'incendie, monsieur Stéphane Dumberry, est favorable à cette demande de congé sans solde;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de congé sans solde de l'employé numéro 1228 à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, et ce jusqu'au 28 février 2020.

Les modalités entourant ce congé sans solde sont celles prévues à l'article 10 de la convention collective des pompiers.

Adoptée

#### **5.4 Prolongation d'embauche de l'agent de suivi**

2019-02-33

Considérant que la résolution 2018-02-66 confirme l'embauche de monsieur Jacques Beauregard au poste d'agent de suivi à compter du 19 février 2018, à contrat;

Considérant que ledit contrat, en vigueur jusqu'au 18 février 2019, prévoit qu'il peut être prolongé pour deux années additionnelles, au gré des deux parties;

Considérant que la Ville de Chambly souhaite maintenir cette ressource afin d'offrir un service encore plus performant concernant les demandes d'informations et de renseignements dans le but de maintenir un suivi rigoureux à l'image de la Ville;

Considérant que le travail effectué par monsieur Jacques Beauregard est à la satisfaction de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal confirme la prolongation d'embauche de monsieur Jacques Beauregard au poste d'agent de suivi à compter du 19 février 2019, et ce jusqu'au 18 février 2020, selon les mêmes dispositions prévues au contrat intervenu entre les deux parties.

Postes budgétaires : 02-131-00-110

Certificat de la trésorière : 2019-008

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

#### **6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 11 et du 16 au 30 janvier 2019**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 118638 à 118696 inclusivement s'élève à 2 902 380,51 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 351 773,50 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 571,45 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 241 274,43 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

**6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 5 février 2019**

**2019-02-34**

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 5 février 2019 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 2 572 027,00 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 118697 à 118849 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise  
Certificat de la trésorière : 2019-009

Adoptée

**6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019**

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019.

**6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)**

Le directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 31 janvier 2019.

**7.1 Projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle au 25, rue Cooper, lot 2 346 794 (PIIA) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

**2019-02-35**

Considérant que l'habitation unifamiliale isolée au 25 rue Cooper, lot 2 346 794, est située dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un projet de rénovation et d'agrandissement de cette habitation est déposé pour approbation;

Considérant que ce projet est conforme aux exigences de la grille des usages et normes du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly de la zone d'habitation unifamiliale 8RA1-15;

Considérant que cet immeuble, construit en 1981, ne fait pas partie de l'inventaire patrimonial révisé de la Ville de Chambly;

Considérant que le projet soumis rencontre les objectifs et les critères des articles 51 et 52 du règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'aire de paysage périvillageoise, notamment par : l'utilisation de matériaux naturels et les modifications à la façade harmonisant mieux l'ajout;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle au 25, rue Cooper, lot 2 346 794, tels que soumis aux plans d'implantation et d'architecture, préparés par Hubert Chamberland, architecte, datés du 16 janvier 2019, pages A01, A03, A04, A05.

Adoptée

**8.1 Promotion d'ouverture les 25 et 26 mai 2019 pour les citoyens de la Ville de Chambly : un prix spécial sera accordé, sur preuve de résidence, au coût net de 5 \$ de l'heure pour la location de toutes les embarcations disponibles au Centre nautique Gervais-Désourdy**

**2019-02-36**

Considérant que le Service loisirs et culture désire souligner l'ouverture les 25 et 26 mai 2019 du Centre nautique Gervais-Désourdy et favoriser l'accès au plan d'eau aux citoyens de Chambly;

Considérant que le Service loisirs et culture souhaite proposer, dans le cadre de l'ouverture du Centre nautique, un prix spécial pour les citoyens de Chambly en proposant la location à 5 \$ de l'heure pour toutes les embarcations disponibles;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise le Service loisirs et culture, dans le cadre de l'ouverture du Centre nautique Gervais-Désourdy les 25 et 26 mai 2019, à offrir un prix spécial pour les citoyens de Chambly en proposant la location à 5 \$ de l'heure pour toutes les embarcations disponibles.

Adoptée

**8.2 Autorisation et soutien financier d'une valeur de 8 652 \$ à l'association Le Trifort de Chambly pour la tenue de l'événement « Course Fort Chambly » qui se tiendra dimanche 5 mai 2019**

**2019-02-37**

Considérant que le Service loisirs et culture collabore avec l'association Le Trifort de Chambly pour organiser des courses à pied de 1 km, 2,5 km, 5 km, et 10 km le dimanche 5 mai 2019;

Considérant que le Service loisirs et culture, dans le cadre de cet événement, organise une course familiale de 1 km, souligne la Journée nationale de l'activité physique et fait la promotion des saines habitudes de vie;



Considérant que ces courses font partie intégrante d'un circuit provincial et qu'elles sont sanctionnées par la Fédération d'athlétisme du Québec;

Considérant que l'association Le Trifort de Chambly demande un soutien en équipement et en personnel à la Ville de Chambly pour la réalisation de cet événement;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise sur son territoire la tenue le dimanche 5 mai 2019 des courses à pied de 1 km chronométré, 2,5 km, 5 km, 10 km et du 1 km familial organisées par l'association Le Trifort de Chambly en collaboration avec la Ville de Chambly et accepte de soutenir et de s'associer à cet événement en équipement et en personnel, le tout représentant une valeur de 8 652 \$.

Adoptée

**8.3 Octroi d'une bourse totale de 100 \$ pour deux élèves résidents de Chambly – Remise de diplômes honorifiques des élèves de cinquième secondaire de l'école secondaire de Mont-Bruno**

**2019-02-38**

Considérant la demande reçue de l'École secondaire du Mont-Bruno visant à souligner la remise des diplômes honorifiques pour les élèves de cinquième secondaire;

Considérant que deux élèves de Chambly vont recevoir une bourse;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une bourse totale de 100 \$ pour deux élèves résidents de Chambly afin de souligner la remise de leur diplôme de secondaire 5 de l'école secondaire de Mont-Bruno.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2019-010

Adoptée

**8.4 Autoriser le droit de passage et le prêt d'équipements d'une valeur de 992 \$ à la fondation Ataxie Canada dans le cadre de l'activité cyclo sportive défi Ataxie sur le territoire de la Ville de Chambly, le samedi 24 août 2019**

2019-02-39

Considérant que la fondation Ataxie Canada, responsable de l'organisation de l'activité cyclo sportive Défi Ataxie, a fait une demande d'autorisation de passage dans la Ville de Chambly, le samedi 24 août 2019;

Considérant que l'activité cyclo sportive Défi Ataxie regroupera 250 marcheurs et 150 cyclistes qui partiront du parc des Ateliers de Chambly, par vagues successives, approximativement entre 9 h et 13 h, et qu'aucune rue ne sera fermée à la circulation;

Considérant que la fondation Ataxie Canada a fait une demande de prêt d'équipements qui est évaluée à 992 \$;

Considérant que cette aide technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise le passage de la fondation Ataxie Canada dans le cadre de l'activité cyclo sportive Défi Ataxie sur le territoire de la Ville de Chambly, le samedi 24 août 2019, ainsi que le prêt d'équipements d'une valeur de 992 \$.

Adoptée

**8.5 Octroi d'une aide financière de 1 200 \$ à l'organisme Les Jeunes pianistes de Chambly, pour leur spectacle de fin d'année, qui aura lieu à la salle Randell, le samedi 8 juin 2019**

2019-02-40

Considérant que Les jeunes Pianistes de Chambly ont déposé une demande pour leur concert annuel, qui aura lieu le 8 juin 2019 et qui nécessite la location d'un piano de concert et la location de la salle Randell pour un montant total de 1 200 \$;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du Plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie à l'organisme Les Jeunes pianistes de Chambly une aide financière de 1 200 \$, pour leur concert annuel du 8 juin 2019 qui aura lieu à la salle Randell.

Poste budgétaire : 02-735-35-978  
Certificat de la trésorière : 2019-011

Adoptée

**8.6 Octroi d'une aide financière de 3 600 \$ et un soutien technique pour une valeur globale de 4 825 \$ au Club de photographie l'Iris de Chambly (CPIC) pour l'organisation et la présentation de deux expositions extérieures dédiées à leurs membres et ayant pour thème « Ombre et lumière », à l'été 2019**

**2019-02-41**

Considérant que le Club de photographie l'Iris de Chambly (CPIC) a déposé une demande pour organiser deux expositions extérieures dédiées à leurs membres et ayant pour thème « Ombre et lumière », à l'été 2019;

Considérant que le Club de photographie l'Iris de Chambly (CPIC) utiliserait les structures de la Ville déjà existantes, qui seraient installées par les cols bleus dans le parc Fréhel en longeant la promenade riveraine et en bordure d'un sentier au Fort-Chambly;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle à la signature d'une entente de collaboration et au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 3 600 \$ et un soutien technique pour une valeur globale de 4 825 \$ au Club de photographie l'Iris de Chambly (CPIC) et autorise la signature d'une entente de collaboration avec la Ville de Chambly, pour l'organisation et la présentation de deux expositions extérieures dédiées à leurs membres et ayant pour thème « Ombre et lumière », à l'été 2019.

Poste budgétaire : 02-735-35-978  
Certificat de la trésorière : 2019-012

Adoptée

**8.7 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Chambly à l'Association Québec-France-Chambly-Vallée-du-Richelieu, pour une durée de 2 ans, au montant de 100 \$**

**2019-02-42**

Considérant que l'adhésion de la Ville de Chambly doit être renouvelée en 2019;

Considérant que la Ville de Chambly soutient cet organisme dont la mission est de promouvoir la langue française et de favoriser les activités et échanges avec les villes jumelées de France;

Considérant que la Ville de Chambly est jumelée à la Ville de Fréhel en France depuis 1990 et que cette association a permis de développer des liens entre nos communautés;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Chambly à l'Association Québec-France-Chambly-Vallée-du-Richelieu, pour une durée de 2 ans, au montant de 100 \$.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2019-013

Adoptée

**8.8 Autoriser le remboursement de 60 % du coût d'installation d'une clôture mitoyenne, d'une longueur de 56 pieds, entre la propriété sise au 1692, rue Ludger-Coté et celle de la Ville de Chambly pour un montant maximal de 776,09 \$**

**2019-02-43**

Considérant que la Ville de Chambly, selon sa politique en vigueur régissant les modalités de partage des coûts d'une clôture mitoyenne résolution 2011-06-420, défraye 50 % des coûts d'installation d'une clôture lorsque cette dernière est mitoyenne à un parc ou à un sentier piétonnier;

Considérant que le propriétaire demande un remboursement de 60 % des coûts d'installation de la clôture mitoyenne, représentant une somme maximale de 776,09 \$;

Considérant que le propriétaire, pour obtenir la contribution municipale de 60 % des coûts d'installation, doit signer une entente avec la Ville de Chambly qui est en annexe à cette résolution;

Considérant que le remboursement est conditionnel à la vérification finale effectuée par la Ville de Chambly de la conformité des travaux et sur présentation de l'original de la facture de la part du propriétaire du 1692, rue Ludger-Coté;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le remboursement de 60 % du coût d'installation d'une clôture mitoyenne, d'une longueur de pieds, entre la propriété de monsieur Stéphanie Lefebvre, sise au 1692, rue Ludger-Coté et celle de la Ville de Chambly pour un montant maximal de 776.09 \$ toutes taxes et tous frais inclus.

Que le conseil municipal autorise le financement de cette dépense à même les sommes disponibles au fonds Parc.

Poste budgétaire : 02-725-30-649  
Certificat de la trésorière : 2019-014

Adoptée

**8.9 Vente publique de livres usagés à la place de la Seigneurie le samedi 8 juin 2019 au profit du Corps de Cadets 2793 de Chambly et celle du samedi 14 septembre 2019 au profit de la Corne d'Abondance**

**2019-02-44**

Considérant que la bibliothèque municipale procèdera à deux ventes publiques de livres usagés, qui se tiendront respectivement le samedi 8 juin 2019 et le samedi 14 septembre 2019, de 10h à 14h, à la place de la Seigneurie ou en cas de pluie à l'école secondaire;

Considérant que les profits de la vente de livres usagés de la bibliothèque seront versés le samedi 8 juin 2019 au profit du Corps des Cadets 2793 de Chambly et celle du samedi 14 septembre 2019 au profit de la Corne d'Abondance;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal désigne, pour l'année 2019, les organismes bénéficiaires des profits de la vente de livres usagés du 8 juin 2019 au Corps de Cadets 2793 de Chambly et du 14 septembre 2019 à la Corne d'Abondance en échange de leur contribution volontaire pour la réalisation de cet événement à la place de la Seigneurie ou en cas de pluie à l'école secondaire.

Adoptée

**8.10 Aide financière de 834 \$ en gratuité de locaux à la Table GrandiOse 0-5 ans pour la tenue du Bazar familial de Chambly qui se tiendra les 30 et 31 mars 2019 à l'École secondaire de Chambly dont les profits seront remis à l'école La Passerelle de Chambly**

2019-02-45

Considérant que l'école La Passerelle recevra les profits des ventes du Bazar familiale de Chambly et que pour aider cette école, une demande de gratuité de locaux a été faite via la Table GrandiOse 0-5 ans;

Considérant que cette aide technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde la gratuité des locaux de l'École secondaire de Chambly d'une valeur de 834,15 \$ à la Table GrandiOse 0-5 ans pour la tenue du Bazar familial de Chambly.

Adoptée

**10.1 Engagement de la Ville — demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la bande riveraine du cours d'eau Simard**

2019-02-46

Considérant que la Ville veut aménager une piste cyclable le long du cours d'eau Simard, entre la rue Pierre-Cognac et l'avenue Simard, et qu'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement est requis;

Considérant que l'aménagement de la piste cyclable occasionne une perte de 399 m<sup>2</sup> de bande riveraine, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige que la Ville s'engage à réaliser des plantations sur une superficie de 399 m<sup>2</sup> à l'extérieur de la bande riveraine du cours d'eau Simard. Ces zones de plantations apparaissent sur le plan de plantation N/Réf. : 056-159100194-300-AM-D-0001-0A préparé par Stantec et accepté par le MELCC;

Considérant que ces plantations seront réalisées sur les terrains appartenant à la Ville;

Considérant que ces plantations seront composées d'espèces indigènes;

Considérant que la Ville s'engage à ce qu'aucun entretien (tonte, contrôle de la végétation) ne soit réalisé à l'intérieur de ses zones aménagées;

Considérant que les éléments présentés au plan et au devis élaborés par Stantec seront respectés. Si des changements devaient être réalisés, ceux-ci devront être validés au préalable par le MELCC;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal s'engage à aménager une bande riveraine de 399 m<sup>2</sup> supplémentaires près du cours d'eau Simard, selon le plan réalisé par Stantec et approuvé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée

**10.2 Autoriser le paiement d'honoraires supplémentaires à Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux reliés principalement à l'architecture du projet de construction du Pôle du savoir d'histoire et de la culture au montant de 22 167,18 \$ taxes incluses**

2019-02-47

Considérant que l'entreprise Solmatech inc. a obtenu, via un appel d'offres sur invitation, le contrat des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux au montant de 35 550,27 \$ taxes incluses;

Considérant qu'en cours de mandat, les conditions de chantier ont fait en sorte que des visites de chantier supplémentaires ont été nécessaires pour vérifier la mise en place de la membrane d'étanchéité, de la mesure et de l'épaisseur des murs, de la fausse d'ascenseur et ce, sur une période de quatorze (14) jours ainsi que l'échantillonnage de béton en laboratoire au nombre de huit (8);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires, au montant de 22 167,18 \$ taxes incluses, à la firme Solmatech inc. quant aux services professionnels pour le contrôle qualité des matériaux pour le projet de construction du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture.

Poste budgétaire : 22-722-00-722

Certificat de la trésorière : 2019-015

Adoptée

## **12.1 Changement de photocopieur pour le Service des finances, de la cour municipale et de l'urbanisme**

**2019-02-48**

Considérant que la ville de Chambly a fait une demande de soumission sur invitation à Xerox, Copicom et EBM;

Considérant la réception des soumissions de Copicom et EBM;

Considérant que l'analyse des soumissions recommande Copicom par le respect des fonctions requises et par le prix le plus bas des 2 soumissionnaires;

Considérant que le total des coûts de location, du contrat service et entretien sont évalués à 10 328 \$ par année taxes incluses pour les 3 photocopieurs et que les budgets d'opération sont prévus à ces fins;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine la proposition pour la location de 3 photocopieurs auprès de Copicom.

Postes budgétaires : 02-121-00-514 / 02-612-00-517 / 02-132-00-517  
Certificat de la trésorière : 2019-016

Adoptée

## **12.2 Projets informatiques 2019 pour un total de 144 800 \$**

**2019-02-49**

Considérant que certains projets informatiques 2019 sont à prévoir pour actualiser et optimiser notre parc informatique;

Considérant qu'ils ont été présentés au comité finance-informatique et que ce dernier recommande la mise en œuvre de ces projets;

Considérant que ceux-ci sont prévus au PTI 2019 et qu'ils seront financés à même le fonds de roulement pour 120 000 \$ et par la réserve conseil pour projets spéciaux pour 24 800 \$ :

- 2019-IF-01 : Espace disque SAN pour 42 500 \$
- 2019-IF-02 : Traceur à plans à l'urbanisme pour 15 000 \$
- 2019-IF-03 : Logiciel GPS pour camions de déneigement aux travaux publics pour 30 000 \$
- 2018-IF-01 : Fibre pour relier le Centre aquatique pour 26 000 \$
- 2018-IF-05 : Logiciel adapté pour la location d'équipements au Centre nautique pour 6 500 \$
- 2019-IF-50 : Migration du logiciel Unicité et constat express sur version plus actuelle pour 14 000 \$
- 2019-IF-51 : Changement de 3 commutateurs réseaux pour 7 800 \$
- 2019-IF-52 : Changement de 2 UPS pour 3 000 \$

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve les projets informatiques tel que proposés pour un budget totalisant 144 800 \$ financés à même le fonds de roulement et la réserve conseil pour projets spéciaux.

Postes budgétaires : 02-133-00-647: 24 800 \$, 22-133-00-726 : 42 500\$, 22-651-00-726 : 15 000\$, 22-713-00-725: 26 000\$, 22-310-00-724 : 30 000\$, 22-724-00-725 :6 500\$

Certificat de la trésorière : 2019-017

Madame Alexandra Labbé demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

**12.3 Bonification de l'entente triennale de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour un montant de 60 000 \$ en 2019, partagé à 50 % par chacune des parties**

**2019-02-50**

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications du Québec pourrait bonifier l'entente triennale de développement culturel conclue avec la Ville de Chambly, pour l'année 2019, pour un montant pouvant atteindre 30 000 \$;

Considérant que la Ville de Chambly et le Ministère se sont entendus pour que cette somme soit allouée à l'exposition Emma Albani, pour combler le manque à gagner, et l'inauguration de la bibliothèque et de la salle multifonctionnelle du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, dans le respect de la Politique culturelle du MCC;

Considérant que cette subvention est conditionnelle à l'engagement d'une somme équivalente de la part de la Ville de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise la bonification de l'entente triennale de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour un montant de 60 000 \$ en 2019, partagé à 50 % par chacune des parties.

Que la Ville autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette entente.

Postes budgétaires : 22-720-00-411  
Certificat de la trésorière : 2019-018

Adoptée

**Nouveau quorum**

Monsieur le conseiller Serge Gélinas déclare qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts quant au point suivant, il se retire de la salle.



**12.4 Renouveau du partenariat annuel prestige de la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly au coût de 7 500 \$, plus taxes, pour la période de février 2019 à janvier 2020**

2019-02-51

Considérant que pour financer ses activités, la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly a mis sur pied, dans le cadre de son plan de partenariat 2019, différents plans de visibilité;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du partenariat annuel prestige de la Chambre de commerce et d'Industrie du bassin de Chambly au coût de 7 500 \$, plus taxes, pour la période de février 2019 à janvier 2020.

Postes budgétaires : 02-651-00-975

Certificat de la trésorière : 2019-020

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :

Julia Girard-Desbiens

Luc Ricard

Richard Tetreault

Contre :

Alexandra Labbé

Mario Lambert

Adoptée sur division

**Nouveau quorum**

Monsieur le conseiller Serge Gélinas reprend son siège dans la salle du conseil.

**12.5 Mandat au Directeur général afin d'intégrer des enseignes en bois dans toutes les entrées des parcs de la Ville de Chambly**

2019-02-52

Considérant que certains parcs de la Ville de Chambly ne sont pas identifiés et que d'autres seront à restaurer ou à changer;

Considérant que la Ville recherche l'harmonisation de ses parcs en ce qui concerne la signalisation;

Considérant que la Ville a prévu un montant de 35 000,00 \$ dans ses projets capitalisables au programme triennal d'immobilisation; (PTI)

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate le Directeur général de procéder à l'achat d'enseignes en bois pour les parcs de la Ville de Chambly pour un maximum alloué de 35 000,00 \$ et délègue le directeur du Service loisirs et culture de procéder administrativement à l'acquisition et à l'installation de ces enseignes pour le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Postes budgétaires : 22-713-00-643

Certificat de la trésorière : 2019-019

Adoptée

**12.6 Application de l'article 317 par 3, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, Chapitre E-2.2)**

2019-02-53

Considérant que le maire, Me Denis Lavoie, est absent depuis quelques mois pour raisons médicales;

Considérant qu'il est de l'intérêt pour cette Ville de permettre à Me Denis Lavoie de se remettre pour continuer à remplir ses devoirs et fonctions de Maire de cette Ville;

Considérant que le paragraphe 3 de l'article 317 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, donne l'autorité au Conseil municipal pour relever un de ses membres d'assister aux séances du conseil municipal;

Considérant que les conditions, prévues par le législateur québécois, sont rencontrées en espèce;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le maire suppléant Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal décrète que le maire, Me Denis Lavoie, rencontre les exigences de l'article 317, paragraphe 3, son défaut d'assister étant dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la Ville de Chambly et tel que stipulé « n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister » aux séances du conseil, le tout conformément au paragraphe 3 dudit article 317 susmentionné et jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement.

Monsieur le conseiller Serge Gélinas demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Jean Roy  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

**12.7 Octroi d'une aide financière de 6 000\$ et de renouvellement de l'entente intervenue avec les Guides patrimoniaux Au pays de Chambly pour le service de visites guidées dans le Vieux-Chambly et autres activités d'animation historique, pour l'année 2019**

2019-02-54

Considérant que la Ville de Chambly et les Guides patrimoniaux Au pays de Chambly souhaitent renouveler une entente de service qui vise à sensibiliser et éduquer les citoyens sur la richesse de leur histoire locale;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du Plan de visibilité et d'activités protocolaires;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly le protocole d'entente avec l'organisme;

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie aux Guides patrimoniaux Au pays de Chambly, une aide financière de 6 000 \$, pour l'offre de visites guidées et autres activités d'animation prévues dans le protocole d'entente 2019, visant la promotion et la diffusion de l'histoire locale.

Postes budgétaires : 02-735-35-978  
Certificat de la trésorière : 2019-21

Madame Alexandra Labbé demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

### **13.1 Levée de la séance**

**2019-02-55**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 5 février 2019 soit levée à 23 h 59.

Adoptée

---

Jean Roy, maire suppléant

---

Me Sandra Ruel, greffière